

PAR COURRIEL

Le, 23 mars 2026



Objet : Demande d'accès à l'information
N. Réf : 2025-2026-427
Dossier : 414300

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 16 mars 2026 par laquelle vous formulez une demande conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents demandés relativement au dossier cité en objet.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p.j.

Document 1 : Avis de recours

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Formulaire de demande d'autorisation

Réservé à la Commission

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le guide.

Le pictogramme • renvoie à la partie « lexicque » du guide.

Remis au service de Gestion des Dossiers

25 NOV. 2016

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

C.P.T.A.Q.

1 IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Mandataire •	
Nom et prénom en lettres moulées Vincent Croteau, ing.	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public WSP Canada Inc.	Ind. rég. Téléphone (travail) 4 1 8 8 3 9 1 4 3 0 Poste 1 0 6 0 4
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 1300, boulevard Guillaume-Couture	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Province Code postal Lévis Québec G 6 W 5 M 6	Ind. rég. Télécopieur
Courriel vincent.croteau@wspgroup.com	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot _____	Cadastre _____
Lot _____	Cadastre _____

<input checked="" type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire •	
Nom et prénom en lettres moulées Mme. Cathy Poulin	Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input checked="" type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Municipalité de Saint-Frédéric	Ind. rég. Téléphone (travail) 4 1 8 4 2 6 3 3 5 7 Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 850, rue de l'Hôtel-de-Ville	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) 4 1 8 4 2 6 1 2 5 9
Ville, village ou municipalité Province Code postal Saint-Frédéric Québec G 0 N 1 P 0	Ind. rég. Télécopieur
Courriel dg@saint-frederic.com	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot _____	Cadastre _____
Lot _____	Cadastre _____

Pour identifier d'autres personnes, veuillez cocher et remplir l'annexe.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

La municipalité de Saint-Frédéric souhaite effectuer la collecte et l'assainissement des eaux usées du secteur Village-Marie. Pour ce faire, deux postes de pompage devront être aménagés afin de permettre d'acheminer ces eaux usées dans le réseau existant de la municipalité.

2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement •
 Coupe d'érables dans une érablière •
 Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •
 Enlèvement de sol arable •
 Inclusion •

2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → Section A
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •
 Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → Section B, partie 1
 Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → Section B, partie 2
 Puits commerciaux et municipaux → Section B, partie 3
 Coupe d'érables dans une érablière • → Section C

3 DESCRIPTION DES LOTS

3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie	Municipalité
5 613 425		Cadastre du Québec	22,2500	Saint-Frédéric

Superficie • visée par la demande _____ 0,0983 hectare(s)

Superficie • visée par la propriété _____ hectare(s)

3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole		Superficie •	<input type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole • Veuillez spécifier		Superficie •
Culture/Friche	_____	12,2500 hectare(s)	_____	_____	_____ hectare(s)
Boisé sans érables	_____	10,0000 hectare(s)	_____	_____	_____ hectare(s)
Boisé avec érables	_____	0,0000 hectare(s)	_____	_____	_____ hectare(s)
Superficie totale	_____	22,2500 hectare(s)	Superficie totale	_____	_____ hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
5 613 425	Ferme	1986	Agricole	1986

3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

Aucun emplacement n'est disponible dans la zone du périmètre urbain. De plus, les deux superficies visées représentent 0,43% de la superficie et ne sont présentement pas cultivées.

MISE EN GARDE

Le traitement de la demande sera effectué sur réception d'un dossier complet. Une demande incomplète, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retournée à l'expéditeur.

4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: Vincent Croteau, ing.

Demandeur

Propriétaire

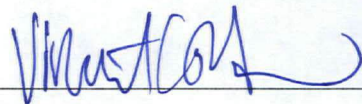
Mandataire

Fait à Lévis

Date:

2	0	1	6	1	0	2	5
A		M		J			

Signature



Remis au service de Gestion des Dossiers

25 NOV. 2016

C.P.T.A.Q.

PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur: Municipalité de Saint-Frédéric

5 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma en vigueur? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
- c) Ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si oui, annexe une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- d) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non
- e) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:
Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation _____ mètre(s) carré(s)
Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation _____ mètre(s)
- f) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:

Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement:

A			M					J	

Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement:

A			M					J	

6 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 Inventaire

Veillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
Ferme		273
Ferme		342
Ferme		107

Description de l'utilisation actuelle du (des) lot(s) voisin(s)

Au nord de l'emplacement visé:
Boisé pour le poste de pompage PP-1
Champ agricole pour le poste de pompage PP-2.

Au sud de l'emplacement visé:
Route 112, résidences et champs agricoles pour les deux postes de pompage.

À l'est de l'emplacement visé:
Boisé et maisons pour le poste de pompage PP-1
Ruisseau, friche, résidence, champ agricole plus loin pour le PP-2.

À l'ouest de l'emplacement visé:
Boisé et maisons pour le poste de pompage PP-1
Maisons et boisé plus loin pour le poste de pompage PP-2.

7 IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

<input type="checkbox"/> Inspecteur	<input type="checkbox"/> Greffier	<input type="checkbox"/> Secrétaire-trésorier	<input checked="" type="checkbox"/> Autre: Directrice-générale
Nom et prénom en lettres moulées Cathy Poulin			
Ville, village ou municipalité Municipalité de Saint-Frédéric		Ind. rég. Téléphone (travail) 4 1 8 4 2 6 3 3 5 7	
Courriel dg@saint-frederic.com		Poste	
Signature <i>Cathy Poulin</i>		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)	
		Date: 2 0 1 6 1 1 2 3	
		A M J	

Remis au service de Gestion des Dossiers

25 NOV. 2016

C.P.T.A.Q.

SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS ●

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires. Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation

Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain	2 ^e terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	5 613 425	
Superficie ● totale (hectares)	0,0983	
Superficie ● cultivée (hectares)	0	Remis au service de Gestion des Dossiers
Type de culture	Aucune	
Superficie ● en friche (hectares)	0,0439	25 NOV. 2016
Superficie ● boisée (hectares)	0,0544	C.P.T.A.Q.
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière ●	0	
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles	Aucun	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux	Aucun	
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	Indiquez la quantité
Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre ●	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	5 613 425	
Superficie ● totale (hectares)	22,1517	
Superficie ● cultivée (hectares)	11,0	
Type de culture	Inconnue	
Superficie ● en friche (hectares)	1,2061	
Superficie ● boisée (hectares)	9,9456	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière ●		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles	Ferme	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux	Aucun	
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	

Veillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

ACQUÉREUR Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.

Demandeur Propriétaire Mandataire ●

Nom et prénom en lettres moulées Mme. Cathy Poulin			Ind. rég.	Téléphone (résidence)		
Nom de la personne morale <input checked="" type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Municipalité de Saint-Frédéric			Ind. rég.	Téléphone (travail)		
			4 1 8	4 2 6	3 3 5	7
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 850, rue de l'Hôtel-de-Ville			Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)		
			4 1 8	4 2 6	1 2 5	9
Ville, village ou municipalité Saint-Frédéric		Province Québec	Code postal G 0 N 1 P 0		Ind. rég.	Télécopieur
Courriel dg@saint-frederic.com						
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande						
Lot _____		Cadastre _____				
Lot _____		Cadastre _____				

L'acquéreur n'est pas encore connu.

Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant:

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre ●
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	
Superficie ● totale (hectares)	
Superficie ● cultivée (hectares)	
Type de culture	
Superficie ● en friche (hectares)	
Superficie ● boisée (hectares)	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière ●	
Nombre d'entailles exploitées	
Principaux bâtiments agricoles	
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction
	Année de construction
Inventaire des animaux	
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité

Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.

SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

- 1- Quelle utilisation voulez-vous faire :
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Carrière | <input type="checkbox"/> Gravière |
| <input type="checkbox"/> Sablière | <input type="checkbox"/> Remblai |
| <input type="checkbox"/> Extraction d'argile | <input type="checkbox"/> Enlèvement de sol arable |

2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.) ?

- Non
 Oui, lesquelles :

3- Pour tous les sites, veuillez produire un plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome.

4- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture :

- 5- Période pour laquelle l'utilisation est demandée : sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais _____ ans.
 enlèvement de sol arable 1 an 2 ans

6- Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu :

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

Nature de la demande	Sablière-gravière de plus de 4 hectares*	Sablière-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1 Plan de localisation	√	√	√	√	√	√
2 Plan topographique	√		√		√	√
3 Stratigraphie	√				√ (matériaux meubles seulement)	√
4 Description du projet		√		√		
5 Description de la couche de sol arable	√		√		√	√

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai);
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie «Exemples de plan» du guide.

2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales);
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : _____

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure : _____

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : _____ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : _____ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : _____ ans

PARTIE 3 PUIITS COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du paysage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ●

Type de coupe : Coupe partielle Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

Type de coupe	Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1 Prescription forestière	√	
2 Diagnostic forestier		√
3 Évaluation des conséquences		√

1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement;
- la prescription;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

ANNEXE : IDENTIFICATION

Remis au service de Gestion des Dossiers

25 NOV. 2016

C.P.T.A.Q.

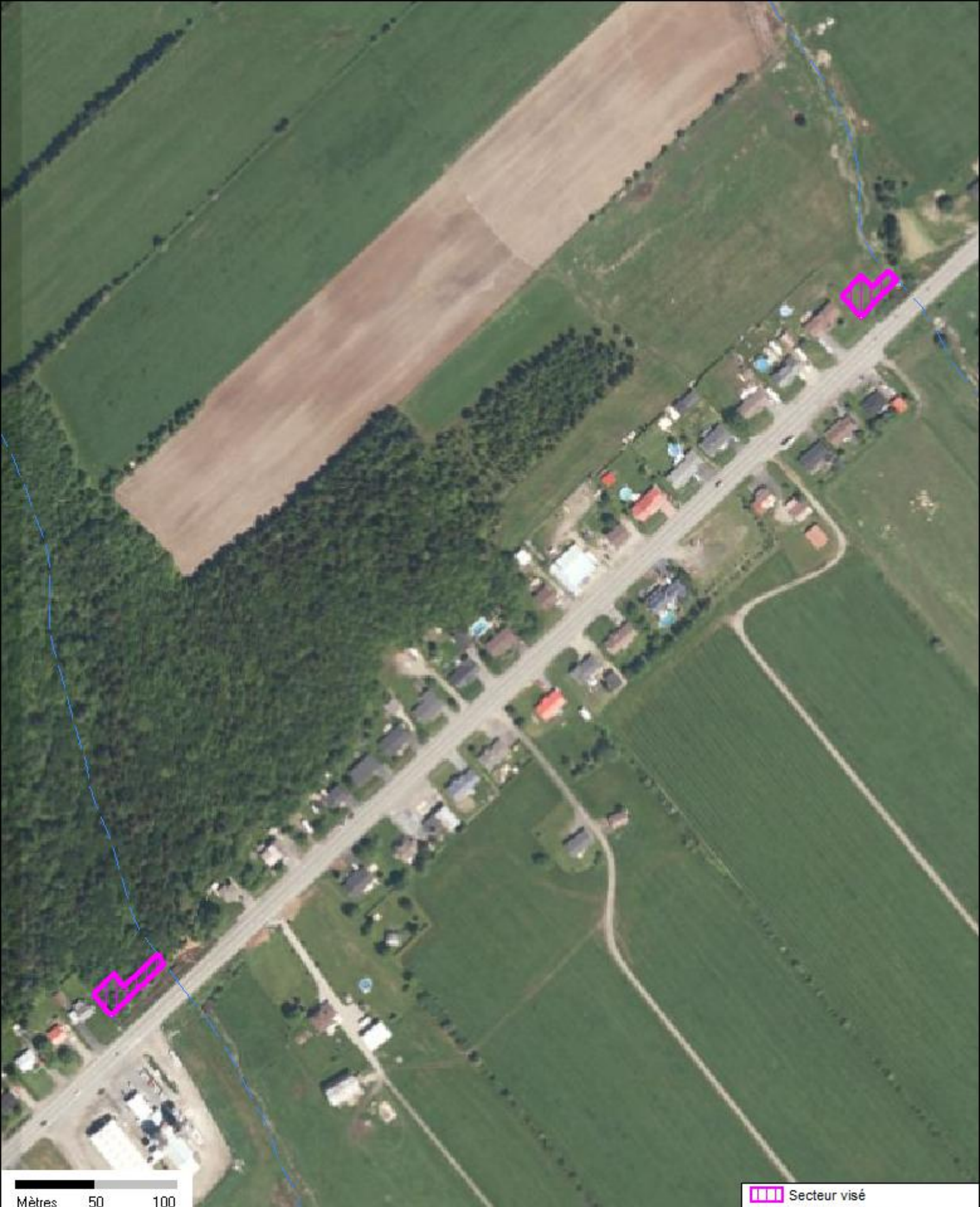
1 IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Demandeur <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire •	
Nom et prénom en lettres moulées Ferme du vieux clocher S.E.N.C	Ind. rég. Téléphone (résidence) 4 1 8 4 2 6 2 7 7 7
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Ferme du vieux clocher S.E.N.C (propriétaire lot #5 613 425)	Ind. rég. Téléphone (travail) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 692, Rue Saint-Pierre	Poste _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 692, Rue Saint-Pierre	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Ville, village ou municipalité Province Code postal Saint-Frédéric Québec G 0 N 1 P 0	Ind. rég. Télécopieur _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot 5613425	Cadastre Cadastre du Québec
Lot _____	Cadastre _____
Lot _____	Cadastre _____

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire •	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Poste _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Ville, village ou municipalité Province Code postal	Ind. rég. Télécopieur _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot _____	Cadastre _____
Lot _____	Cadastre _____

<input type="checkbox"/> Demandeur <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Mandataire •	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég. Téléphone (résidence) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég. Téléphone (travail) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Poste _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Ville, village ou municipalité Province Code postal	Ind. rég. Télécopieur _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
Courriel	
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande	
Lot _____	Cadastre _____
Lot _____	Cadastre _____

Note: Copiez cette annexe si nécessaire.







Mètres 50 100

Dossier: 414300
Saint-Frédéric (P) 27065
Orthophoto: WMS MERN 2015 Decennal (2015)

Échelle 1:3000

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2016-11-29 09:04:31

-  Secteur visé
-  Limite de la zone agricole
-  Exclusion
-  Inclusion

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 8 février 2017

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor; Remis au service de Gestion des Dossiers
Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce; 24 FEV. 2017
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction; C.P.T.A.Q.
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Sylvain Bolduc, représentant de la ville de Beauceville.

Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;

Était absent André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier et
Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

RÉSOLUTION 5861-17

SAINT-FRÉDÉRIC

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric désire aménager deux pompes afin d'acheminer les eaux usées des résidences du secteur du Village-Marie vers les installations municipales d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le projet est situé dans un secteur où les sols présentent un potentiel agricole de classe 3;

ATTENDU QUE le projet est situé dans la grande affectation Agricole au SADR de la MRC Robert-Cliche et que les infrastructures d'utilité publique ne sont pas incompatibles avec cette affectation;

ATTENDU QUE considérant la disposition des résidences à desservir, il n'est pas souhaitable de placer les pompes à d'autres endroits;

ATTENDU QUE les sites retenus correspondent par ailleurs à ceux qui ont le moindre impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE les deux endroits où les pompes sont prévues ne sont pas utilisés à des fins agricoles. Les deux emplacements ont en effet de faibles possibilités d'utilisation à des fins agricoles puisque dans les deux cas, l'espace entre les résidences et un cours d'eau est de quelques dizaines de mètres et la pente est abrupte;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole étant donné que les pompes seront situées dans un îlot déstructuré avec morcellement;

ATTENDU QUE le projet ne créera aucune contrainte particulière ou supplémentaire pour les activités agricoles à proximité, ainsi que pour leur possibilité de développement;

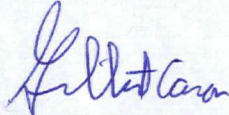
ATTENDU QUE le projet contribuera à préserver la qualité des eaux et des sols du secteur en éliminant des rejets d'eaux usées dans l'environnement;

ATTENDU QUE la partie qui sera conservée par le propriétaire actuel sera d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, appuyé par monsieur Sylvain Bolduc, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour l'aménagement de deux pompes dans le secteur du Village-Marie, tel que présenté au dossier 414300 de la CPTAQ

CERTIFIÉ COPIE CONFORME
Le 14 février 2017



GILBERT CARON
DIRECTEUR GÉNÉRAL

24 FEV. 2017

C.P.T.A.Q.

Beauceville, le 21 février 2017

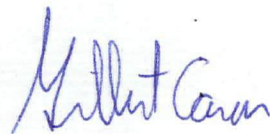
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC
200 chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec QC G1R 4X6

Objet : Votre dossier 414300

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de la résolution 5861-17 adoptée par le Conseil de la MRC Robert-Cliche à sa séance du 8 février dernier relativement à l'objet mentionné en rubrique.

Espérant le tout conforme et à votre satisfaction, je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures.



Gilbert Caron
Directeur général

c. c. Municipalité de Saint-Frédéric.



Municipalité Saint-Frédéric

850, rue de l'hôtel de ville
Saint-Frédéric, Québec, G0N 1P0

Tél. : 418-426-1259
Fax : 418-426-3357

Remis au service de Gestion des Dossiers

25 NOV. 2016

C.P.T.A.Q.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Du 7 novembre 2016

Résolution 2016-11-368

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Frédéric, dûment convoquée et tenue le 7 novembre 2016 à laquelle étaient présents le maire Henri Gagné et les personnes suivantes : Anne-Marie Lachance, Gérald Nicolas, Jean-Denis Vachon, Lucie Gilbert, Michel Fortin et Pierre Grondin.

DEMANDE À LA CPTAQ DANS LE CADRE DU PROJET DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR VILLAGE-MARIE

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté WSP Canada pour effectuer une étude préliminaire pour un projet de collecte, d'interception et traitement des eaux usées du secteur Village-Marie ;

ATTENDU QUE cette étude projette la mise en place de deux postes de pompage le long de la Route 112 dans le secteur du Village-Marie ;

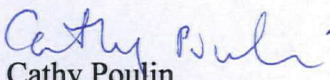
ATTENDU QUE les emplacements de ces deux postes de pompage se situent en zone agricole ;

Sur proposition de Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité, il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric demande et recommande à la CPTAQ d'approuver cette demande pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas d'emplacement situé à l'intérieur du périmètre permettant d'aménager une station d'épuration;
- Le projet ne met pas en péril les activités agricoles avoisinantes;
- Le projet respecte les règlements de zonage;
- Un refus ne permettrait pas de réaliser le projet de collecte et d'assainissement des eaux usées du secteur Village-Marie.

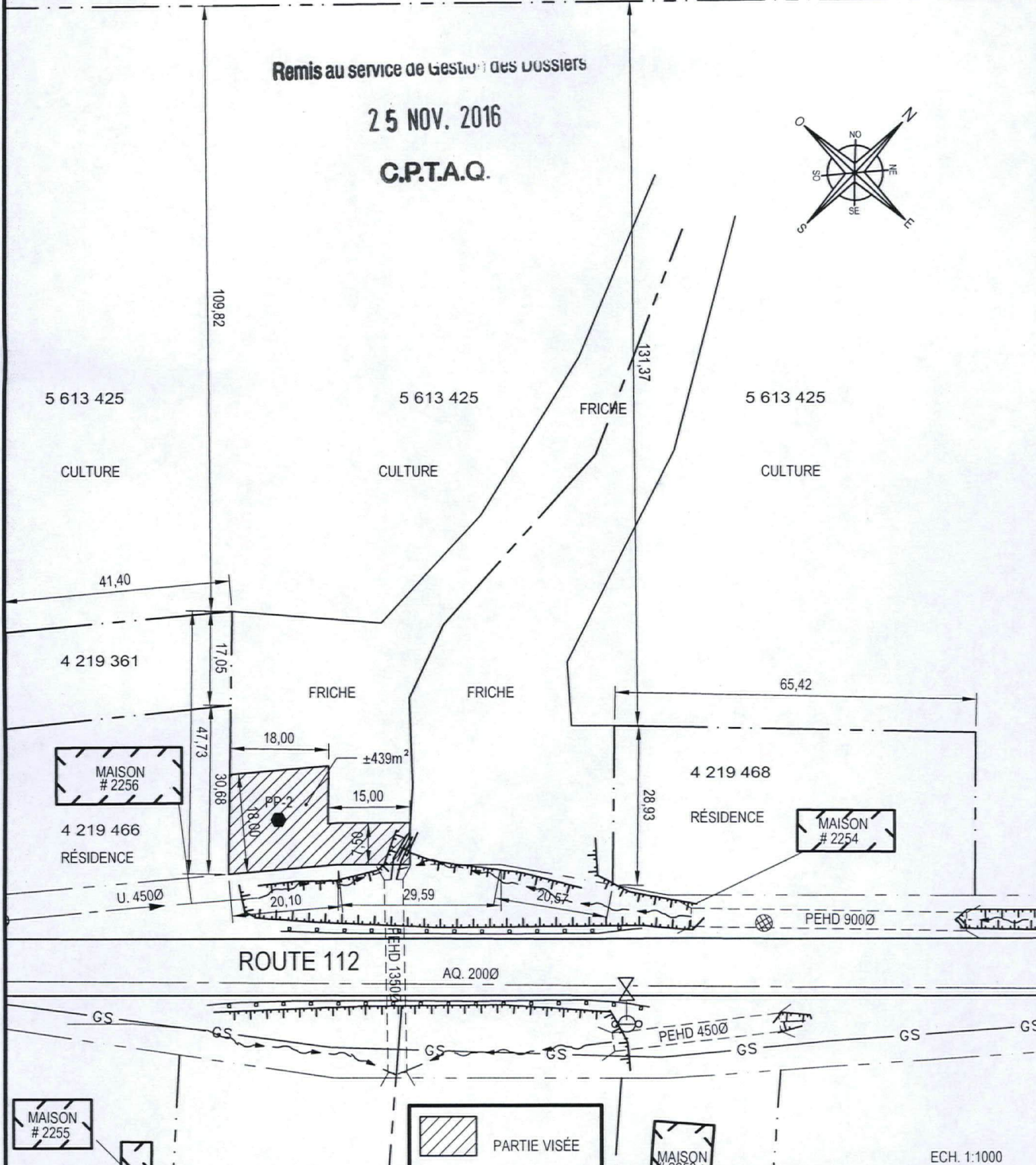
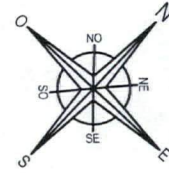
Copie certifiée conforme,
Ce 9 novembre 2016


Cathy Poulin
Directrice générale

Remis au service de Gestion des Dossiers

25 NOV. 2016

C.P.T.A.Q.



11535 1^{re} AVENUE E. BUREAU 200
SAINT-GEORGES (QUÉBEC) CANADA G5V 7H5
TEL. 418 228-8041 | TÉLÉC. 418 228-8045 | WWW.WSPGROUP.COM

TITRE :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRÉDÉRIC
LOCALISATION POSTE DE POMPAGE PP-2

NO PROJET :

151-11219-00

DATE :

2016-09-08

DESSIN NO :

CR-2



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Chaudière-Appalaches

Saint-Georges, le 10 février 2017

Madame Sylvie Pelletier
Direction des affaires juridiques
Commission de protection du
territoire agricole du Québec
200 chemin Ste-Foy, 2^e Étage
Québec (QC) G1R 4X6

OBJET : Dossier # 414 300 / Municipalité de Saint-Frédéric

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 13 janvier dernier par laquelle la Commission de protection du territoire agricole désirait obtenir la recommandation de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches dans le dossier ci-dessus mentionné.

Après analyse du dossier et vérification auprès des représentants agricoles du secteur, nous informons la Commission que notre Fédération n'a pas d'objection à cette demande.

Nous convenons que les impacts sur les activités agricoles seront limités par l'aménagement de deux postes de pompage sur les sites visés, étant donné la configuration des lieux, la topographie du terrain et la présence d'usages non agricoles contigus.

Nous espérons que ces informations seront utiles à la Commission dans le traitement de ce dossier.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Pierre Giguère, responsable
Aménagement et développement régional

PG/jb

c.c. : Syndicat de l'UPA de Robert-Cliche

2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
418 228-5588 – 1 888-938-3872
chaudiere-appalaches.upa.qc.ca



Remis au service de Gestion des Dossiers

25 NOV. 2016

C.P.T.A.Q.

Vente

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le vingt-trois janvier -----
(23-01-2015).

Devant ME JACQUES POULIN, notaire à Ville St-Joseph de Beauce,
province de Québec.

COMPARAISSENT :

André VACHON, retraité, résidant au 16 rue du Forgeron, à Lévis, Québec
G6V 7G6;

ci-après appelé « LE VENDEUR »

ET

FERME DU VIEUX CLOCHER S.E.N.C., société en nom collectif
immatriculé sous le numéro 3363099733, ayant son domicile au 692 rue
Saint-Pierre, à Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0, représentée aux présentes
par ses seuls associés formant ladite société, ci-après nommés :

Michel FORTIN, producteur agricole, résidant au 692 rue Saint-Pierre, à
Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0.

ET

Johanne LABBÉ, productrice agricole, résidant au 692 rue Saint-Pierre, à
Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0.

ci-après appelée « L'ACHETEUR »

LESQUELS CONVIENNENT :

Le vendeur VEND à l'acheteur l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS
SIX CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ (5 613 425), du
cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce. Contenant en
superficie vingt-deux hectares et vingt-cinq centièmes (22,25 ha).

Sans bâtisse, circonstances et dépendances.

SUJET ledit immeuble à toutes servitudes d'utilité publique pour le desservir.

Sous réserve d'une source et d'un droit de passage d'aqueduc pour l'établissement et confection d'aqueduc résultant de l'acte publié à Beauce, sous le numéro 19 529 et du droit de maintenir la servitude d'aqueduc en faveur de Alphonse Roy, le tout résultant d'un acte intervenu entre Ernest Vachon et Alphonse Roy reçu par Me Gédéon Roy, notaire, le 7 juillet 1935, et publié à Beauce, le 25 octobre 1935, sous le numéro 116 311. Cependant, l'acheteur n'entend aucunement renoncer au bénéfice de la prescription ou à tout autre droit et recours qu'il pourrait être habilité à faire valoir à l'encontre de cette servitude.

Sujet ledit immeuble à la servitude consentie par Ernest Vachon en faveur de The Bell Telephone Company Ltd., publiée à Beauce, le 14 mars 1934, sous le numéro 113 976.

Sujet ledit immeuble à la servitude consentie par ledit Ernest Vachon en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., suivant acte reçu par Me A. Taschereau, notaire, le 6 mai 1941, et publiée à Beauce, le 2 juillet 1941, sous le numéro 127 619.

Sujet également ledit immeuble et à la servitude consentie par Patrice Vachon en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., suivant acte reçu par Me Arthur Pelchat, notaire, le 29 septembre 1953), sous le numéro 163 278.

Sujet enfin ledit immeuble à une servitude consentie par la Succession Hélène Nadeau en faveur de Hydro-Québec, suivant l'acte publié à Beauce, le 20 juin 1995, sous le numéro 439 518.

MODE D'ACQUISITION

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis avec plus grande étendue aux termes d'un acte de vente par Succession Hélène Nadeau, reçu devant Me Louis-Denis Doyon, notaire, le 3 septembre 2004 et publié à Beauce, le 9 septembre 2004, sous le numéro 11 683 418.

GARANTIE

Cette vente est faite avec garantie légale.

DOSSIER DE TITRES

Le vendeur ne s'engage pas à fournir de titres à l'acheteur ni certificat d'arpentage.

POSSESSION

L'acheteur sera propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DES RISQUES

L'acheteur assumera les risques afférents à l'immeuble à compter de la date des présentes.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

1. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de celles mentionnées aux présentes.
2. Toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières, générales et spéciales, échues ont été payées sans subrogation jusqu'au trente et un décembre de l'an deux mille quatorze quant aux taxes municipales et jusqu'au trente juin de l'an deux mille quinze quant aux taxes scolaires. Tous les droits de mutation ont été acquittés.
3. Sauf peut-être pour une partie de l'immeuble le long du rang St-Pierre qui peut être située en zone non agricole et sous réserve d'îlots destructurés, l'immeuble faisant l'objet des présentes est affecté par la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec, mais il ne se réserve aucun droit d'aliénation sur un lot contigu, loti ou non, à l'immeuble aliéné par le présent contrat, ni ne se réserve de lot qui serait autrement contigu, loti ou non, s'il n'était séparé de l'immeuble aliéné par le présent contrat par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique, ou la superficie d'un lot sur laquelle porte un droit reconnu en vertu de la section IX de ladite Loi.
4. Il est un résident canadien au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence.
5. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur et il ne déroge pas aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.
6. L'immeuble n'est pas assujéti à une clause d'option ou de préférence d'achat.

OBLIGATIONS

D'autre part, l'acheteur s'oblige à ce qui suit :

1. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.
2. Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir à compter de la prochaine échéance et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années.
3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies pour toutes les parties.

RÉPARTITIONS

Les parties déclarent n'avoir fait entre elles aucune répartition d'usage, se libérant mutuellement à cet égard

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (75 000,00 \$), que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acheteur, DONT QUITTANCE FINALE.

DÉCLARATIONS DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.).

Le vendeur déclare que le terrain (ou l'immeuble) n'était pas immédiatement avant la signature des présentes (ou immédiatement avant la date de possession par l'acheteur), une immobilisation du vendeur utilisée principalement dans son entreprise, que la vente n'est pas effectuée dans le cadre de son entreprise, et qu'il n'a pas présenté et s'engage à ne pas présenter le choix suivant la forme prescrite par les autorités concernées, en vertu de l'alinéa 9 (2) (b) (ii), partie I de l'annexe V de la Loi sur la taxe d'accise, et de l'alinéa 102 (2o) (b) de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

En conséquence, la présente vente est exonérée selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

André Vachon déclare être marié en premières noces à Christine Blouin sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu devant Me Renald Thivierge, notaire, le 20 septembre 1975 et publié à Beauce le 22 septembre 1975, sous le numéro 277 718. De plus, il déclare que leur état civil et leur régime matrimonial n'ont été depuis et ne sont encore l'objet d'aucun changement.

Michel Fortin et Johanne Labbé déclarent être mariés ensemble en premières noces sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu devant Me J.-René Cloutier, notaire, le 9 juin 1989 et publié à Beauce le 3 août 1989, sous le numéro 398 894. De plus, ils déclarent que leur état civil et leur régime matrimonial n'ont été depuis et ne sont encore l'objet d'aucun changement.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les parties font les déclarations suivantes :

Les noms, prénoms, dénominations sociales et adresses du cédant et du cessionnaire dans la comparution sont exacts.

L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé à Saint-Frédéric.

Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$).

Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de cent trente-trois mille deux cents dollars (133 200,00 \$), suivant la valeur uniformisée.

Le montant du droit de mutation est de mille quatre-vingt-cinq dollars (1 085,00 \$).

Le cessionnaire déclare que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée à son nom conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., Chapitre M-14). En conséquence, il bénéficie de l'exonération du paiement du droit de mutation, en application du paragraphe 17.1 de ladite Loi, sauf les droits supplétifs, s'il y a lieu.

Que l'immeuble visé par le transfert est un immeuble corporel seulement et qu'il ne comprend pas de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

DONT ACTE à Ville St-Joseph de Beauce, sous le numéro onze mille cinq cent soixante-quatorze (11 574) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.

André Vachon

FERME DU VIEUX CLOCHER S.E.N.C.

par Michel Fortin

par Johanne Labbé

JACQUES POULIN, NOTAIRE

COPIE CONFORME À LA MINUTE DEMEURÉE EN MON ÉTUDE
Jacques Poulin notaire

Québec, le 29 novembre 2016

WSP Canada inc.
a/s Monsieur Vincent Croteau, ing.
1300, Boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 5M6

Objet: Dossier : 414300
Demandeur(s) : Municipalité de Saint-Frédéric
Municipalité : Saint-Frédéric
MRC : Robert-Cliche

Monsieur,

La Commission vous informe qu'elle a reçu votre demande d'autorisation et que le numéro 414300 lui a été attribué.

Au cours des prochaines semaines, nous procéderons à l'étude détaillée de votre demande. Ensuite, vous recevrez une copie du *Compte rendu de la demande et orientation préliminaire* (document qui énumère les faits pertinents pris en considération et énonce le résultat préliminaire de la Commission). Vous pourrez alors soumettre des observations additionnelles ou demander une rencontre publique avec les membres de la Commission.

Vous pouvez vérifier l'état d'avancement de votre dossier sur le site Internet de la Commission (<http://www.cptaq.gouv.qc.ca>) ou obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec notre service de l'information.

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité d'informer la Commission de tout changement d'adresse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Commission de protection du territoire agricole

c. c. Municipalité de Saint-Frédéric
Municipalité de Saint-Frédéric